

# TABLE DES MATIERES

Abréviations	7
Sources législatives	23
Bibliographie générale	29

## INTRODUCTION

### CHAPITRE PREMIER

#### NOTIONS GÉNÉRALES ET FONDAMENTALES

<b>§ 1</b>	<b>La répression de l'infraction</b>	<b>31</b>
	1. La commission de l'infraction et ses conséquences	31
	2. Le droit criminel ou droit pénal	32
	3. Notion et définition de la procédure pénale	33
	4. L'importance de la procédure pénale	34
	5. La place de la procédure pénale dans l'ordre juridique	35
<b>§ 2</b>	<b>L'objet de la procédure pénale</b>	<b>35</b>
	1. Le rôle de la procédure pénale	35
	2. Le double objet de la procédure pénale	36
	3. Le contenu de la procédure pénale	37

### CHAPITRE II

#### LES CARACTÈRES GÉNÉRAUX DE LA PROCÉDURE PÉNALE

<b>§ 3</b>	<b>Les rapports de la procédure pénale et du droit pénal</b>	<b>38</b>
	1. La procédure pénale et le droit pénal sont distincts mais complémentaires	38
	2. Le critère de la distinction entre le droit pénal et la procédure pénale	39
<b>§ 4</b>	<b>Les conséquences de la distinction entre le droit pénal et la procédure pénale : le principe de la légalité criminelle et le régime particulier des lois de procédure</b>	<b>39</b>
	<i>A. Le principe de la légalité criminelle</i>	<i>40</i>

## Table des matières

1. Remarques préliminaires	40
2. Signification du principe	40
3. Conséquences du principe et cas d'application	41
<i>B. L'application des lois de procédure</i>	44
1. L'application dans le temps	44
2. L'application dans l'espace : le principe de la territorialité de la loi pénale	45
<i>C. L'interprétation des lois de procédure</i>	47
1. L'interprétation des lois et ses différents aspects	47
2. Principes généraux régissant l'interprétation des lois	49
3. L'interprétation dans le domaine de la procédure pénale	51
<b>§ 5 Les rapports de la procédure pénale et la procédure civile</b>	<b>53</b>
1. L'opposition entre la procédure pénale et la procédure civile	53
2. Les analogies entre la procédure pénale et la procédure civile	54
3. Les différences entre la procédure pénale et la procédure civile	55
<b>§ 6 Les rapports de la procédure pénale avec les autres branches du droit</b>	<b>61</b>
1. Les rapports de la procédure pénale et du droit constitutionnel	61
2. Les rapports de la procédure pénale et du droit administratif	63
3. Les rapports de la procédure pénale et du droit disciplinaire	63
<b>§ 7 La procédure pénale et le jugement de questions étrangères au droit pénal</b>	<b>64</b>
1. Vue générale	64
2. Le jugement des questions extra-pénales	65
3. Le contrôle préjudiciel de constitutionnalité et de conformité des lois	66

## CHAPITRE III

## LES SOURCES HISTORIQUES DE LA PROCÉDURE PÉNALE

## SECTION I : LES DIVERS MODELES DE PROCEDURE PENALE ENVISAGEABLES 68

<b>§ 8</b>	<b>Le système accusatoire</b>	<b>68</b>
	1. Les caractères de la procédure accusatoire	68
	2. La valeur de la procédure accusatoire	70
	3. Le développement historique de la procédure accusatoire	70
<b>§ 9</b>	<b>Le système inquisitoire</b>	<b>71</b>
	1. Les caractères de la procédure inquisitoire	71
	2. La valeur de la procédure inquisitoire	72
	3. Le développement historique de la procédure inquisitoire	73
<b>§ 10</b>	<b>Le système mixte</b>	<b>74</b>
	1. Les inconvénients des systèmes de procédure de type inquisitoire et accusatoire	74
	2. Les caractères généraux du système mixte	75
	3. La consécration du système mixte	75

## SECTION II : LA PROCEDURE PENALE MODERNE EN SUISSE ET SON EVOLUTION 76

<b>§ 11</b>	<b>L'époque de la Restauration (1815)</b>	<b>76</b>
<b>§ 12</b>	<b>L'ère libérale (1830)</b>	<b>77</b>
<b>§ 13</b>	<b>La période contemporaine</b>	<b>78</b>
<b>§ 14</b>	<b>L'avenir de la procédure pénale cantonale</b>	<b>79</b>

<i>CHAPITRE IV</i>	
<i>LA PROCÉDURE PÉNALE DES PAYS ÉTRANGERS</i>	
<b>§ 15 Les deux systèmes procéduraux réceptionnés dans les pays occidentaux</b>	<b>83</b>
1. L'abandon du système inquisitoire	83
2. Les législations rattachées au système mixte	83
3. Les législations rattachées au système accusatoire	84
4. Synthèse	84
<b>§ 16 La procédure française</b>	<b>85</b>
1. Présentation générale	85
2. Caractères généraux de la procédure	87
<b>§ 17 La procédure allemande</b>	<b>88</b>
1. Présentation générale	88
2. Caractères généraux de la procédure	90
<b>§ 18 La procédure italienne</b>	<b>92</b>
1. Présentation générale	92
2. Caractères généraux de la procédure	94
<b>§ 19 La procédure américaine</b>	<b>96</b>
1. Présentation générale	96
2. Caractères généraux de la procédure	98
<b>§ 20 Le plea bargaining</b>	<b>101</b>
1. Notion	101
2. Appréciation critique	102

*CHAPITRE V*

*LES SOURCES FORMELLES DE LA PROCÉDURE PÉNALE*

<i>SECTION I : LES SOURCES NATIONALES</i>	<i>105</i>
<i>SOUS-SECTION I : LES SOURCES FEDERALES</i>	<i>105</i>

<b>§ 21 La Constitution fédérale du 18 avril 1999</b>	<b>105</b>
<i>A. Généralités</i>	105
1. Le phénomène d'attraction de la procédure pénale par les droits fondamentaux	105
2. Les différents droits et règles énoncés dans la Constitution de 1999	106
<i>B. Le principe de l'égalité juridique et ses composants (art. 8 al. 1 Cst.)</i>	106
1. Importance et énoncé du principe	106
2. Origine et finalité du principe	107
<i>C. La protection contre l'arbitraire et la protection de la bonne foi (art. 9 Cst.)</i>	107
1. L'interdiction de l'arbitraire	107
2. La protection de la bonne foi	109
<i>D. La liberté personnelle (art. 10 al. 2 Cst.)</i>	112
1. Notion, étendue et consécration	112
2. Restrictions	113
<i>E. Les garanties de procédure</i>	114
1. Généralités	114
2. Les garanties générales de procédure (art. 29 Cst.)	115
3. Les garanties de procédure judiciaire (art. 30 Cst.)	120
<i>F. La garantie de l'accès au juge (art. 29a Cst.)</i>	122
<i>G. Les garanties en cas de privation de liberté (art. 31 Cst.)</i>	123
1. La privation de liberté	123
2. Le droit à l'information	124
3. Le droit d'être traduit devant une autorité judiciaire	124
4. Le droit de saisir un tribunal	124
<i>H. Les garanties de procédure pénale (art. 32 Cst.)</i>	125
1. La présomption d'innocence	125
2. Les droits de la défense	126
3. Le droit à un double degré de juridiction	126
<i>I. Le partage des compétences en matière pénale</i>	126

## Table des matières

J. L'aide aux victimes d'infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	127
K. Compétence de l'Assemblée fédérale en matière d'amnistie et de droit de grâce	127
L. L'organisation et les attributions du Tribunal fédéral	128
<b>§ 22 Le droit pénal matériel et formel de la Confédération</b>	<b>128</b>
1. Le droit pénal matériel	128
2. Le droit pénal formel	130
<i>SOUS-SECTION II : LES SOURCES CANTONALES</i>	131
<b>§ 23 Les constitutions cantonales</b>	<b>132</b>
1. Principe	132
2. Les droits garantis	132
3. Valeur des garanties constitutionnelles cantonales	132
<b>§ 24 Les lois d'organisation judiciaire, les codes de procédure pénale et la législation complémentaire cantonale</b>	<b>133</b>
1. L'organisation judiciaire	133
2. Les lois ou codes de procédure pénale	133
3. La législation complémentaire	
<b>§ 25 Le concordat sur l'entraide judiciaire et la coopération intercantonale en matière pénale</b>	<b>134</b>
1. Notion et définition des concordats intercantonaux	134
2. But et objet du concordat intercantonal en matière répressive	135
<b>§ 26 Le droit coutumier et judiciaire</b>	<b>135</b>
1. Le rôle de la coutume, des principes généraux et des usages en droit criminel	135
2. La coutume	136
3. Le droit judiciaire	136

## SECTION II : LES SOURCES INTERNATIONALES DE LA PROCEDURE PENALE 137

<b>§ 27</b>	<b>Les instruments internationaux de protection des libertés et droits fondamentaux</b>	<b>137</b>
1.	La complémentarité du droit international des droits de l'homme	138
2.	La portée et l'influence du droit international des droits de l'homme sur le droit national	139
3.	Le contrôle juridictionnel des droits de l'homme : le système européen	139
<b>§ 28</b>	<b>La Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950</b>	<b>140</b>
1.	Vue générale	140
2.	Le contrôle judiciaire européen du respect de la Convention	141
3.	La coexistence des droits de l'homme et des droits constitutionnels	143
4.	L'application interne de la Convention	146
5.	L'influence de la Convention dans le domaine de la procédure pénale suisse	146
<b>§ 29</b>	<b>Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques du 16 décembre 1966</b>	<b>147</b>
1.	Vue générale	147
2.	Les droits garantis	148
<b>§ 30</b>	<b>Les autres conventions internationales</b>	<b>148</b>
1.	L'importance des autres traités pour la procédure pénale	148
2.	L'entraide pénale internationale et l'extradition	149
3.	L'immunité diplomatique	150
4.	Les autres conventions multilatérales	150

## PREMIÈRE PARTIE

## LE POUVOIR DE JURIDICTION

<b>§ 31</b>	<b>Généralités</b>	<b>152</b>
1.	La répartition des compétences entre la Confédération et les cantons	152
2.	Le problème de l'unification de la procédure pénale en Suisse (rappel)	153

**CHAPITRE PREMIER**

**LE PARTAGE DE LA JURIDICTION FEDERALE ET CANTONALE**

<b>§ 32</b>	<b>La juridiction fédérale</b>	<b>154</b>
	<i>A. Vue générale</i>	154
	1. Rappel de principe	154
	2. Les bases légales de la compétence de la juridiction fédérale	154
	<i>B. L'organisation judiciaire de la Confédération</i>	156
	<i>C. L'organisation de la justice pénale fédérale</i>	157
	1. Les organes de police	157
	2. Les organes de poursuite	160
	3. Les juridictions d'instruction	162
	4. Les juridictions de jugement	163
<b>§ 33</b>	<b>La juridiction cantonale</b>	<b>167</b>
	1. La règle	167
	2. La juridiction attribuée	167
	3. La juridiction déléguée	168

**CHAPITRE II**

**LA COMPETENCE TERRITORIALE DES JURIDICTIONS  
REPRESSIVES DES CANTONS**

<b>SECTION I :</b>	<b>GENERALITES</b>	<b>170</b>
<b>§ 34</b>	<b>L'attribution de la compétence territoriale : le for</b>	<b>170</b>
	<i>A. La détermination de la compétence territoriale ordinaire</i>	170
	1. La compétence pour les infractions commises en Suisse	170
	2. La compétence pour les infractions commises à l'étranger	171
	<i>B. Les dérogations à la compétence territoriale</i>	171
	1. La prorogation conventionnelle de for	171
	2. La dérogation jurisprudentielle au for légal ordinaire	172



<i>C. La procédure en fixation du for et la solution des conflits de compétence</i>	172
1. Les devoirs des autorités cantonales en cas de conflit inter-cantonal	172
2. La procédure en fixation du for (art. 345 CP et 279 al. 1 PPF)	173
3. Le recours contre les décisions cantonales en matière de compétence territoriale (art. 279 al. 2 PPF)	173

*SECTION II : LES REGLES FEDERALES EN MATIERE DE FOR* 174

<b>§ 35 Les règles du Code pénal sur le for (art. 340 ss CP)</b>	<b>174</b>
1. L'application des règles fédérales sur le for	174
2. L'inapplicabilité des articles 340 ss CP	174
3. Le système du Code pénal	175
4. Le for général et ordinaire du lieu de commission de l'infraction	176
5. Les fors spéciaux du Code pénal	177
<b>§ 36 Les autres fors</b>	<b>182</b>
1. Le for en matière de droit pénal administratif	182
2. Les fors spéciaux de la législation complémentaire	182

DEUXIÈME PARTIE

**LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA PROCÉDURE PÉNALE**

<b>§ 37 Généralités</b>	<b>183</b>
1. Notion et rôle des principes fondamentaux en procédure pénale	183
2. Classification	184
3. Sources des principes fondamentaux	185
<b>§ 38 Le monopole de la justice répressive par l'Etat (principe d'autorité ou de l'initiative officielle)</b>	<b>186</b>
1. Le caractère judiciaire de la justice pénale moderne	186
2. Les exceptions au principe de l'initiative officielle	187

## Table des matières

<b>§ 39 Le principe de la légalité et de l'opportunité des poursuites pénales</b>	<b>189</b>
1. Vue générale	189
2. Le principe de la légalité des poursuites	191
3. Le principe de l'opportunité des poursuites	192
<b>§ 40 Le principe de la publicité</b>	<b>195</b>
A. <i>Généralités</i>	195
1. Sources, fondements et objet du principe de la publicité	195
2. L'exigence de la publicité dans les textes	196
B. <i>La publicité dans les différentes phases du procès pénal</i>	198
1. La publicité au cours de la phase préliminaire : le principe du secret de l'enquête de police et de l'instruction	198
2. La publicité au cours de la phase des débats	199
3. Les médias et le principe de la publicité	199
4. Les exceptions et les limitations au principe de la publicité de la procédure de jugement	202
C. <i>Le non-respect du principe de la publicité et ses conséquences</i>	203
1. La violation de l'exigence de publicité par l'autorité judiciaire	203
2. Les excès en matière d'information	205
<b>§ 41 Le principe de l'immédiateté et de l'oralité des débats</b>	<b>210</b>
1. Vue générale	210
2. L'application de la règle de l'oralité et de l'immédiateté en Suisse	211
<b>§ 42 La maxime d'accusation</b>	<b>213</b>
1. Vue générale	213
2. La maxime accusatoire. Conséquences pratiques	215
<b>§ 43 Le principe de célérité</b>	<b>216</b>
1. Vue générale	216
2. L'application du principe de célérité dans la pratique	217
3. L'appréciation du caractère raisonnable	217
4. La sanction en cas de violation du principe	218

<b>§ 44</b>	<b>Le droit d'être entendu dans le procès pénal</b>	<b>219</b>
	1. Vue générale	219
	2. Le droit d'être informé et de s'expliquer	222
	3. Le droit de consulter le dossier	223
	4. Le droit de faire administrer des preuves et de participer à leur administration	226
	5. Le droit à l'assistance d'un avocat	227
	6. Le droit d'obtenir une décision motivée	228
<b>§ 45</b>	<b>Le droit à un « procès équitable »</b>	<b>228</b>
	1. Vue générale	228
	2. Les droits garantis par l'article 6 ch. 1 CEDH	230
	3. Procédure	235
<b>§ 46</b>	<b>Le principe de la loyauté, de la bonne foi et de l'interdiction de l'abus de droit en procédure</b>	<b>235</b>
	1. Vue générale	235
	2. La valeur du principe pour les organes de justice	237
	3. La valeur du principe pour le justiciable	238
	4. Conséquences de la violation du principe de la bonne foi	239

### TROISIÈME PARTIE

## LES ORGANES DU PROCÈS PÉNAL

### CHAPITRE PREMIER

#### LES PRINCIPES GÉNÉRAUX À UNE BONNE ORGANISATION ET À UN BON FONCTIONNEMENT DE LA JUSTICE

##### SECTION I : LES PRINCIPES GÉNÉRAUX GOUVERNANT L'ORGANISATION DES JURIDICTIONS PÉNALES 240

<b>§ 47</b>	<b>Les règles générales d'organisation judiciaire répressive</b>	<b>240</b>
	1. Remarques liminaires	240
	2. Le principe de la séparation des pouvoirs	241
	3. Les règles spécifiques gouvernant l'organisation de la justice répressive	242



<b>§ 52 La police judiciaire</b>	<b>258</b>
1. Définition et attributions de la police judiciaire	258
2. Organisation	259
<i>SECTION II : LES ORGANES DE JUSTICE</i>	<i>259</i>
<i>SOUS-SECTION I : LES ORGANES DE POURSUITE ET D'INSTRUCTION</i>	<i>260</i>
<b>§ 53 Le ministère public</b>	<b>260</b>
1. Le rôle et l'origine historique du ministère public	260
2. Les caractères du ministère public	260
3. L'organisation du ministère public en Suisse	261
4. Le rôle du ministère public dans le procès pénal suisse	262
<b>§ 54 Les juridictions d'instruction et de renvoi</b>	<b>263</b>
<i>A. Les juridictions d'instruction</i>	<i>263</i>
<i>B. Les juridictions de renvoi</i>	<i>264</i>
<i>SOUS-SECTION II : LES JURIDICTIONS DE JUGEMENT</i>	<i>264</i>
<b>§ 55 Le rôle et l'organisation des juridictions répressives</b>	<b>264</b>
1. Le rôle des juridictions de jugement	264
2. Les différentes juridictions de jugement et leur organisation	265
<b>§ 56 La compétence des juridictions répressives. Généralités</b>	<b>267</b>
1. La notion de compétence	267
2. Les différentes sortes de compétence	267
3. Le caractère des règles de compétence	268
<b>§ 57 La compétence matérielle</b>	<b>269</b>
1. Vue générale	269
2. Les dérogations aux règles de la compétence matérielle	269

## Table des matières

<b>§ 58 La compétence fonctionnelle</b>	<b>271</b>
1. Le système de la « succession des instances »	271
2. Les juridictions du premier degré	271
3. Les juridictions du second degré	272
4. Les juridictions du troisième degré	272
5. Le Tribunal fédéral en qualité de juridiction suprême de recours contre les décisions répressives cantonales	273
<b>§ 59 La compétence personnelle</b>	<b>273</b>
1. L'égalité des délinquants devant l'action publique	273
2. L'immunité diplomatique	274
3. L'immunité parlementaire	276
4. La poursuite des magistrats	277
5. La poursuite des fonctionnaires	279
6. La poursuite des militaires	279
7. La poursuite des mineurs	280

## QUATRIÈME PARTIE

### LES SUJETS DU PROCÈS

<b>§ 60 Généralités</b>	<b>280</b>
1. Les sujets du procès pénal : notion et distinctions	280
2. La notion (controversée) de partie en procédure pénale	281

## CHAPITRE PREMIER

### LES SUJETS PASSIFS DE L'ACTION PUBLIQUE

<b>§ 61 Le prévenu</b>	<b>282</b>
<i>A. Généralités</i>	<i>282</i>
1. Notion et terminologie	282
2. Distinction entre la qualité de prévenu et celle de témoin et de personne entendue à titre de renseignements	283
<i>B. La poursuite des personnes physiques</i>	<i>284</i>
1. Les qualités requises chez le prévenu pour être partie en procédure	284
2. La position du prévenu en procédure	286

<i>C. La poursuite des personnes morales</i>	287
1. La responsabilité pénale de l'entreprise : l'aspect matériel (la punissabilité)	287
2. La responsabilité pénale de l'entreprise : l'aspect formel (la procédure)	289
<b>§ 62 Les droits de la défense</b>	<b>289</b>
<i>A. Généralités</i>	289
1. Notion	289
2. Sources législatives	291
3. Les droits de la personne poursuivie dans les différentes phases du procès pénal	291
4. La violation des droits de la défense et ses conséquences	296
<i>B. Les principales prérogatives de la défense</i>	297
1. Le droit de garder le silence et de ne pas contribuer à sa propre incrimination	298
2. Le droit d'être informé de ses droits	301
3. Le droit à la connaissance des charges	301
4. Le droit de se défendre soi-même ou avec l'assistance d'un défenseur	303
5. Le droit de disposer du temps et des facilités nécessaires à la préparation de sa défense	303
6. Le droit à l'assistance gratuite d'un interprète	304
7. Le droit de faire administrer des preuves, notamment d'obtenir l'audition des témoins	304
<b>§ 63 La défense</b>	<b>307</b>
1. Vue générale	307
2. La défense facultative	308
3. La défense obligatoire	309
4. La défense privée	311
5. La défense d'office	311
6. Les droits et les devoirs du défenseur	313

CHAPITRE II

LA VICTIME DE L'INFRACTION ET LES AUTRES INTERVENANTS

<b>§ 64 Généralités</b>	<b>316</b>
1. Les conséquences de l'infraction (rappel)	316
2. La notion (complexe) du lésé en droit suisse	316
<b>§ 65 Le lésé</b>	<b>317</b>
1. Notion	317
2. Les différentes formes d'intervention du lésé dans le procès pénal suisse	319
3. Les droits et devoirs du lésé qui s'est constitué partie en procédure	320
<b>§ 66 La victime selon la LAVI</b>	<b>321</b>
<i>A. Généralités</i>	321
1. Le but et le contenu de la LAVI	321
2. La notion de victime	322
3. Les personnes assimilées à la victime	323
<i>B. La position de la victime dans le procès pénal</i>	324
1. Les droits reconnus	324
2. Les droits liés à la protection de la personnalité (art. 5 LAVI)	325
3. Les dispositions particulières de protection de la personnalité des enfants (art. 10a - 10d LAVI)	326
4. Les tâches des autorités de police et d'instruction (art. 6 LAVI)	327
5. Le droit à l'assistance et au refus de déposer (art. 7 LAVI)	327
6. Les droits d'intervention en procédure (art. 8 LAVI)	328
7. Le droit d'être jugé par une personne du même sexe (art. 10 LAVI)	329
<b>§ 67 Les autres intervenants</b>	<b>330</b>
1. Notion	330
2. Le dénonciateur	330
3. Le plaignant au sens de l'article 30 CP	330
4. Le tiers touché par une mesure ordonnée en cours de procès	331
5. Le tiers qui fournit des sûretés	331



## CINQUIÈME PARTIE

### L'ENTRAIDE JUDICIAIRE

<b>§ 68 Généralités</b>	<b>331</b>
1. Les limites de la souveraineté étatique en matière répressive	331
2. Terminologie	332
<b>§ 69 Les règles fédérales d'entraide judiciaire</b>	<b>334</b>
1. Les sources législatives de l'entraide intercantonale	334
2. La réglementation de l'entraide intercantonale	335
3. La procédure d'entraide	337
4. Constat	338
<b>§ 70 Le concordat sur l'entraide judiciaire et la coopération intercantonale en matière pénale</b>	<b>338</b>
<i>A. Généralités</i>	338
1. Genèse et objectifs du concordat	338
2. Champ d'application du concordat	339
3. Compatibilité du concordat avec le droit fédéral	340
4. Les autorités concernées par l'application du concordat	340
<i>B. Les actes de procédure accomplis directement dans un autre canton</i>	340
1. La procédure	340
2. L'exécution des actes d'enquête	343
3. L'obligation de dénoncer les infractions	344

## SIXIÈME PARTIE

### LA PREUVE EN MATIÈRE PÉNALE

#### CHAPITRE PREMIER

#### LES PROBLÈMES GÉNÉRAUX DE LA PREUVE PÉNALE

<b>§ 71 Notions générales</b>	<b>345</b>
1. La problématique de la preuve pénale	345
2. Le particularisme de la preuve dans le procès pénal	346
3. L'évolution historique de la preuve pénale	348
4. L'objet de la preuve pénale	350
5. Les principes de la preuve pénale	351

## Table des matières

<b>§ 72</b>	<b>Le rassemblement de la preuve : la liberté des preuves</b>	<b>352</b>
1.	Le principe de la liberté de la preuve et sa justification	352
2.	Les limites à la liberté de la preuve	354
<b>§ 73</b>	<b>La charge de la preuve ou la présomption d'innocence</b>	<b>358</b>
1.	La charge des faits à prouver	358
2.	La présomption d'innocence	359
3.	Les tempéraments au principe de la présomption d'innocence	365
4.	La violation du principe de la présomption d'innocence et ses conséquences	367
<b>§ 74</b>	<b>La valeur des preuves : le système de la libre appréciation des preuves ou de l'intime conviction</b>	<b>370</b>
1.	Vue générale	370
2.	Le système de la libre appréciation des preuves ou de l'intime conviction	371

## CHAPITRE II

### LA RECHERCHE ET LA PRODUCTION DES PREUVES PÉNALES

<i>SECTION I : PRINCIPES GÉNÉRAUX CONCERNANT L'ADMINISTRATION DE LA PREUVE</i>	<b>373</b>	
<b>§ 75</b>	<b>Le principe de la recherche de la vérité matérielle : la maxime de l'instruction</b>	<b>373</b>
1.	Vue générale	373
2.	La maxime de l'instruction	374
<b>§ 76</b>	<b>Les limites à la liberté dans l'administration de la preuve : le respect de la loyauté et de la légalité dans la recherche et l'utilisation des preuves</b>	<b>375</b>
1.	Les limites dans l'administration de la preuve	375
2.	La loyauté dans la recherche des preuves	375
3.	La légalité de la production des preuves	376
<b>§ 77</b>	<b>Le sort des preuves illégales dans le procès pénal</b>	<b>377</b>
1.	Licéité et régularité des preuves	377
2.	Le sort des preuves illégalement recueillies en droit suisse	377

<b>§ 78 La classification des preuves</b>	<b>381</b>
1. Vue générale	381
2. La division bipartite classique	381
 <i>SECTION II : LES CONSTATATIONS INDIRECTES</i>	 <b>382</b>
<b>§ 79 L'interrogatoire du prévenu</b>	<b>382</b>
1. Nécessité et caractères de l'interrogatoire	382
2. L'objet de l'interrogatoire	383
3. L'aveu	384
4. La situation de l'inculpé au cours de l'interrogatoire (rappel)	386
5. La conduite et les modalités de l'interrogatoire	387
 <b>§ 80 La personne entendue à titre de renseignements</b>	 <b>389</b>
1. Vue générale	389
2. Le statut de la personne qui dépose à titre de renseignements	389
3. Les personnes susceptibles d'être entendues à titre de renseignements	390
4. La valeur probante de la déposition	391
 <b>§ 81 Le témoignage</b>	 <b>392</b>
<i>A. Généralités</i>	<i>392</i>
1. Notion et définition du témoignage	392
2. Importance du témoignage en droit pénal	392
3. La qualité de témoin	394
 <i>B. Les obligations et les droits des témoins</i>	 <i>395</i>
1. Les obligations des témoins	395
2. Les droits des témoins	397
 <i>C. L'interdiction et la dispense de témoigner</i>	 <i>398</i>
1. Considérations générales	398
2. La parenté et l'alliance	399
3. Le risque de compromettre son honneur ou d'engager sa responsabilité civile ou pénale	399
4. Le secret de fonction	400
5. Le secret professionnel	401
6. La décision sur l'obligation de déposer	408

## Table des matières

<i>D. La mise en œuvre du témoignage</i>	408
1. Le choix et la convocation des témoins	408
2. Les formalités techniques de l'audition des témoins	409
3. Le témoignage anonyme : l'audition des agents infiltrés et des témoins gravement menacés	410
<b>§ 82 L'expertise</b>	<b>413</b>
<i>A. Généralités</i>	413
1. Notion et définition de l'expertise	413
2. L'importance de l'expertise en matière pénale	415
3. Le domaine de l'expertise en matière pénale	416
4. La situation de l'expert en procédure	416
<i>B. L'organisation de l'expertise</i>	417
1. La décision d'expertise	417
2. Le choix de l'expert	419
3. L'objet de l'expertise et le rôle procédural de l'expert	419
4. Le déroulement de l'expertise	420
<i>C. Le contrôle, l'appréciation et la valeur probante de l'expertise</i>	421
1. Le contrôle du juge et des parties	421
2. La valeur probante de l'expertise	422
3. L'appréciation du rapport d'expertise	423
 <i>SECTION III : LES CONSTATATIONS DIRECTES</i>	 423
<b>§ 83 Les transports sur les lieux</b>	<b>424</b>
1. Notion et utilité du transport	424
2. Les cas de transport	424
3. Le déroulement du transport	425
4. Levée du cadavre et autopsie	425
 <b>§ 84 Les pièces à conviction</b>	 <b>426</b>
1. Notion	426
2. Distinction	426

## SEPTIÈME PARTIE

**LES MESURES DE CONTRAINTE PROPRES À ASSURER LA  
DÉCOUVERTE, LA CONSERVATION DES PREUVES ET L'EXÉCUTION  
DU JUGEMENT**

<b>§ 85 Généralités</b>	<b>427</b>
1. Le problème	427
2. Les différentes mesures envisageables	428
3. La protection du citoyen à l'égard des mesures de contrainte : les conditions légales	428

*CHAPITRE PREMIER*

*LES MESURES PORTANT ATTEINTE À LA LIBERTÉ PERSONNELLE*

<i>SECTION I : LES MESURES POLICIERES</i>	430
---	-----

<b>§ 86 Les mesures privatives de liberté</b>	<b>430</b>
1. Les pouvoirs de la police	430
2. Les mesures policières concernant la liberté des personnes	431
3. Le contrôle des mesures policières concernant la liberté des personnes	434

<i>SECTION II : LA DÉTENTION PREVENTIVE</i>	435
---	-----

<b>§ 87 Problèmes généraux de la détention préventive</b>	<b>435</b>
1. Brèves considérations historiques	435
2. Les avantages et les inconvénients de la détention préventive	437
3. Définition et institutions voisines	438
4. Légitimité de la détention préventive au regard de la CEDH	438
5. Légitimité de la détention préventive au regard du droit constitutionnel	439
6. Les conditions de fond de la détention préventive : les principes généraux	439
7. Les conditions de forme du placement en détention pré- ventive : les principes directeurs	441

## Table des matières

<b>§ 88 Les conditions de fond du placement en détention préventive</b>	<b>442</b>
1. La gravité des charges qui pèsent sur l'inculpé : la présomption grave de culpabilité	444
2. Les trois causes alternatives : le risque de fuite, de collusion ou de réitération	444
<b>§ 89 La procédure de placement en détention préventive (les conditions de forme)</b>	<b>449</b>
1. Les garanties spécifiques reconnues à toute personne arrêtée ou détenue	449
2. Le placement en détention préventive	451
3. La procédure devant le juge de la détention	452
4. La demande de mise en liberté	452
5. La prolongation de la détention préventive	453
6. Le recours contre la mise en détention préventive	454
<b>§ 90 Le régime de la détention préventive</b>	<b>455</b>
1. Généralités	455
2. Les sources législatives concernant l'exécution de la détention préventive	457
3. Les modalités de la détention et les mesures restrictives de liberté en particulier	460
<b>§ 91 La durée de la détention préventive</b>	<b>464</b>
1. Le droit d'être jugé dans un délai raisonnable ou libéré	464
2. La période de détention visée et le calcul du délai	465
3. L'appréciation du caractère raisonnable de la durée de la détention	465
4. La mise en liberté	466
<b>§ 92 Le remplacement de la détention préventive par une autre mesure</b>	<b>466</b>
<i>A. Vue générale</i>	<i>466</i>
1. Le caractère subsidiaire de la détention avant jugement	466
2. Les substituts de la détention préventive	467
<i>B. Les sûretés</i>	<i>468</i>
1. Notion et but de l'institution	468
2. Nature, objet et montant des sûretés	468
3. La modification des sûretés	469
4. La mise à exécution des sûretés	469

<i>C. Le contrôle judiciaire</i>	469
1. Notion et but du contrôle judiciaire	469
2. Les modalités du contrôle judiciaire	470
3. Le cumul des mesures et leur modification	472
4. Les suites du contrôle judiciaire	472

## CHAPITRE II

### LES MESURES PORTANT ATTEINTE AUX AUTRES LIBERTÉS CONSTITUTIONNELLES

<b>§ 93 Généralités</b>	<b>472</b>
<i>A. Les mesures de contrainte propres à assurer la découverte et la conservation des indices</i>	472
1. Les différentes mesures envisageables	472
2. La compétence pour ordonner ces mesures	473
<i>B. La protection du citoyen face à ces diverses mesures</i>	473
1. Les effets de ces mesures sur le prévenu ou les tiers	473
2. Les conditions légales de ces mesures	474

#### SECTION I : LES MESURES POLICIERES 474

<b>§ 94 Les mesures d'identification</b>	<b>475</b>
1. Les mesures d'identification judiciaire	475
2. La collecte des données personnelles par la police	477
3. La conservation et la destruction des données personnelles. Le droit de consulter son dossier de police	477

<b>§ 95 Le récolement et la conservation des indices par la police : la fouille, la perquisition et la saisie</b>	<b>480</b>
<i>A. La fouille</i>	480
1. La fouille de biens mobiliers	480
2. La fouille des personnes	480
<i>B. La perquisition de police et la saisie provisoire d'objets</i>	481
1. La perquisition de police	481
2. La saisie provisoire des objets pouvant servir de moyens de preuve	482

## Table des matières

<i>SECTION II : LES MESURES JUDICIAIRES</i>	482
<b>§ 96 La perquisition</b>	<b>482</b>
1. Notion et définition	482
2. Les conditions et la compétence pour ordonner une perquisition	483
3. Le lieu et l'objet de la perquisition	483
4. Le temps de la perquisition	484
5. Les conditions de forme de la perquisition	485
6. Le sort des découvertes fortuites (Zufallsfunde)	485
7. La perquisition chez un avocat	485
<b>§ 97 La perquisition de documents</b>	<b>487</b>
1. Notion et objet de la perquisition de papiers	487
2. Modalités de la perquisition	487
3. La mise sous scellés	489
<b>§ 98 Les saisies</b>	<b>490</b>
<i>A. Généralités</i>	490
1. Notion	490
2. L'objet de la saisie	492
3. Les conditions de fond et de forme de la saisie	493
4. Les limites de la saisie	494
5. L'obligation de déposer des objets et ses limites	496
6. Les preuves obtenues de manière fortuite (Zufallsfunde)	496
7. La levée de la saisie en cours de procédure	496
<i>B. La saisie probatoire (Beweisbeschlagnahme)</i>	497
1. But et objet	497
2. Conditions	497
<i>C. La saisie à fin de sûreté (Konfiskationsbeschlagnahme)</i>	497
1. But et objet	497
2. Conditions	500
<i>D. La saisie à fin de garantie (Vermögensbeschlagnahme)</i>	500
1. Notion, but et caractère	500
2. Conditions et objet	500



<b>§ 99 Les mesures portant atteinte au corps humain</b>	<b>501</b>
1. Vue générale	501
2. Les différentes mesures d'investigation et la compétence pour les ordonner	501
3. Les conditions de fond et de forme des mesures portant atteinte au corps humain	502
4. L'examen médical ou corporel	502
5. La constatation de l'incapacité de conduire dans la circulation routière	503
6. Le prélèvement d'empreintes génétiques (ADN)	505
<b>§ 100 La surveillance de la correspondance par poste et télécommunication et l'utilisation d'appareils techniques de surveillance</b>	<b>509</b>
<i>A. Généralités</i>	<i>509</i>
1. Nécessité des mesures de surveillance	509
2. Légitimité des mesures de surveillance et sources législatives	510
3. Les différents types de surveillance	512
4. L'organisation de la surveillance	513
<i>B. La surveillance de la correspondance postale et des télécommunications</i>	<i>514</i>
1. Les conditions de la mise sous surveillance	514
2. Les formes particulières de surveillance	514
3. La procédure de mise sous surveillance	516
4. L'utilisation des informations	517
5. La fin de la surveillance	519
6. Les voies de recours contre la mise sous surveillance	520
<i>C. L'emploi d'appareils techniques de surveillance</i>	<i>520</i>
<b>§ 101 L'investigation secrète</b>	<b>521</b>
1. Vue générale	521
2. Les conditions de la mise en œuvre d'agents infiltrés	522
3. La procédure d'autorisation	523
4. L'intervention de l'agent infiltré	524
5. L'utilisation des constatations	525
6. Les conséquences de la mise en œuvre d'agents infiltrés pour le jugement	526

HUITIÈME PARTIE  
L'OBJET DU PROCÈS PÉNAL  
(L'ACTION PUBLIQUE ET L'ACTION CIVILE)

<b>§ 102 Généralités</b>	<b>527</b>
1. Les actions nées de l'infraction	527
2. Les rapports entre les deux actions	528

CHAPITRE PREMIER  
L'ACTION PUBLIQUE  
(OBJET PRINCIPAL DU PROCÈS PÉNAL)

<i>SECTION I : L'EXERCICE DE L'ACTION PUBLIQUE</i>	<b>530</b>
--	------------

<b>§ 103 Généralités</b>	<b>530</b>
1. Les conditions de la poursuite (notion)	530
2. Les différentes sortes de conditions de recevabilité de l'action publique	531
3. L'examen des conditions de la poursuite	531

<i>SECTION II : L'EXTINCTION DE L'ACTION PUBLIQUE</i>	<b>532</b>
---	------------

<b>§ 104 L'extinction de l'action publique</b>	<b>532</b>
1. Vue générale	532
2. Le décès du délinquant	532
3. L'incapacité pénale et l'incapacité de prendre part aux débats	533
4. L'amnistie et l'abrogation de la loi pénale	533
5. Le retrait de la plainte	534
6. Le paiement de l'ordonnance pénale ou de condamnation	534
7. La prescription de l'action publique	534
8. La chose jugée ( <i>ne bis in idem</i> )	535

<i>SECTION III : LA NEGOCIATION DANS LA JUSTICE PENALE</i>	536
<b>§ 105 Généralités</b>	<b>536</b>
1. Rappel de principe	536
2. Notion et formes de la justice négociée	537
3. Analyse critique	538
<b>§ 106 La négociation pénale en Suisse</b>	<b>539</b>
1. La situation actuelle	539
2. Légalité de la négociation pénale	541

## *CHAPITRE II*

### *L'ACTION CIVILE*

#### *(OBJET ACCESSOIRE DU PROCÈS PÉNAL)*

<b>§ 107 Notion, définition, caractère, but et objet de l'action civile</b>	<b>541</b>
1. L'infraction et ses conséquences (rappel)	541
2. Caractère, but, objet et justification de l'action civile	542
3. Sources et siège de la matière	542
<b>§ 108 L'exercice de l'action civile</b>	<b>543</b>
<i>A. Les conditions d'exercice de l'action civile</i>	<i>543</i>
1. Principes	543
2. Les conditions requises chez le demandeur à l'action	543
3. Les conditions requises quant aux faits	545
<i>B. L'exercice de l'action civile devant le tribunal répressif</i>	<i>546</i>
1. Le droit d'option du lésé entre la voie pénale et la voie civile	546
2. Les formalités régissant l'action civile	546
3. Les effets de l'introduction de l'action	547
4. Le jugement de l'action civile	547

**NEUVIÈME PARTIE**

**LE DÉROULEMENT DU PROCÈS PÉNAL**

*CHAPITRE PREMIER*

*LA PHASE PRÉPARATOIRE DU PROCÈS :  
L'ENQUÊTE DE POLICE, LA POURSUITE ET L'INSTRUCTION*

<i>SECTION I : LA PHASE POLICIERE : L'ENQUETE DE POLICE</i>	<b>548</b>
<b>§ 109 Généralités</b>	<b>548</b>
1. Saisine de la police judiciaire	548
2. Activités de la police judiciaire	548
3. Les dénonciations	549
4. Les procès-verbaux et les rapports	550
<b>§ 110 L'enquête de police ou enquête préliminaire</b>	<b>550</b>
1. Notion et définition de l'enquête préliminaire	550
2. Les actes de l'enquête préliminaire	551
3. Le déroulement de l'enquête préliminaire	552
<i>SECTION II : LA PHSE JUDICIAIRE : LA POURSUITE ET L'INSTRUCTION</i>	<b>552</b>
<i>SOUS-SECTION I : LA POURSUITE</i>	<b>553</b>
<b>§ 111 La décision sur la poursuite</b>	<b>553</b>
1. Qui prend la décision ?	553
2. Les éléments de la décision (rappel)	553
3. Les divers partis ouverts au choix de l'autorité de poursuite	554
4. Les différents modes d'exercice de la poursuite	555
5. Les moyens de recours contre la décision de poursuite	555
<i>SOUS-SECTION II : L'INSTRUCTION</i>	<b>556</b>
<b>§ 112 Généralités</b>	<b>556</b>
1. But, définition et domaine de l'instruction	556
2. Caractères de l'instruction	558

<b>§ 113 La saisine du juge d'instruction et ses pouvoirs d'investigation</b>	<b>560</b>
<i>A. La saisine du juge d'instruction</i>	560
1. Les deux modes de saisine	560
2. L'étendue de la saisine et ses effets	560
<i>B. Les pouvoirs d'instruction du juge d'instruction</i>	561
1. Les moyens à disposition du juge d'instruction	561
2. L'accomplissement des actes d'instruction	562
<b>§ 114 La participation des parties à l'instruction</b>	<b>563</b>
<i>A. Considérations générales sur les droits de la défense au cours de l'instruction préparatoire</i>	563
1. Vue générale	563
2. Application de l'article 6 ch. 3 CEDH à la phase de l'instruction	565
3. Les différents droits reconnus au cours de l'instruction (rappel)	566
<i>B. Les prérogatives accordées aux parties poursuivantes</i>	567
1. Les prérogatives du ministère public	567
2. Les prérogatives accordées au lésé et à la victime selon la LAVI	567
<b>§ 115 La clôture de l'instruction</b>	<b>568</b>
<i>A. Généralités</i>	568
1. La fin de l'instruction	568
2. Les procédés de clôture de l'instruction	568
<i>B. Le non-lieu et le classement sans suite</i>	569
1. Le non-lieu	569
2. Le classement sans suite	571
<i>C. Le renvoi en jugement</i>	571
1. Définition et caractère de la décision de renvoi	571
2. Le contenu et les effets de la décision de renvoi	571
<i>D. Les conséquences de la clôture</i>	574
1. Les deux effets de la clôture	574
2. La reprise de l'instruction sur charges nouvelles	574

CHAPITRE II

LA PHASE DÉCISOIRE DU PROCÈS PÉNAL : LE JUGEMENT

SECTION I : LE DEROULEMENT DE LA PROCEDURE DE JUGEMENT	576
SOUS-SECTION I : LE JUGEMENT A L'AUDIENCE	576
<b>§ 116 Les caractères fondamentaux de la procédure d'audience</b>	<b>576</b>
1. Les caractères de la procédure d'audience	576
2. La publicité de la procédure de jugement	577
3. L'oralité de la procédure de jugement	577
4. La contradiction de la procédure de jugement	578
<b>§ 117 L'audience des débats</b>	<b>580</b>
<i>A. La préparation des débats</i>	580
1. La saisine de la juridiction de jugement	580
2. La procédure antérieure à l'audience	580
<i>B. L'audience des débats</i>	581
1. La conduite des débats	581
2. Le déroulement des débats	581
<b>§ 118 La décision</b>	<b>581</b>
<i>A. La composition de la juridiction de jugement</i>	582
1. Règles relatives à la composition du tribunal	582
2. Conséquences en cas de composition irrégulière du tribunal	583
<i>B. L'élaboration de la décision</i>	583
1. Les formes de la délibération	583
2. L'objet de la délibération	584
<i>C. Les formes de la décision</i>	585
1. Les exigences de forme du jugement	585
2. Le prononcé du jugement	585
3. La motivation des décisions pénales	586
SOUS-SECTION II : LES PROCEDURES SPECIALES	588

<b>SECTION II : LES VOIES DE RECOURS</b>	<b>589</b>
<b>SOUS-SECTION I : GENERALITES ET PRINCIPES COMMUNS</b>	<b>589</b>
<b>§ 119 Notion et utilité des voies de recours</b>	<b>589</b>
1. Les suites du jugement	589
2. Notion et but des voies de recours	590
3. La garantie de la règle du double degré de juridiction en matière répressive	590
<b>§ 120 Diversité et classification des voies de recours</b>	<b>591</b>
1. Classifications	591
2. Diversité des voies de recours	592
3. Définitions des différentes voies de recours	593
<b>§ 121 Les conditions de fond des voies de recours</b>	<b>595</b>
<i>A. Les décisions susceptibles de recours</i>	<i>595</i>
1. Distinction	595
2. Conséquences	596
<i>B. Les personnes admises à agir</i>	<i>596</i>
1. L'intérêt à agir	596
2. La légitimation	597
<b>§ 122 Les conditions de délai et de forme des recours</b>	<b>598</b>
<i>A. Les conditions de délai</i>	<i>598</i>
1. Principe et durée du délai	598
2. Renonciation à recourir	599
3. Retrait du recours	599
<i>B. Les conditions de forme</i>	<i>600</i>
1. Les formes de l'acte de recours	600
2. Falsa demonstratio non nocet	601
<b>§ 123 Les effets des voies de recours</b>	<b>601</b>
<i>A. L'effet suspensif</i>	<i>602</i>
1. La règle	602
2. Les exceptions	602

## Table des matières

<i>B. L'effet dévolutif et ses limites</i>	603
1. Notion et distinction	603
2. Les limites apportées à l'effet dévolutif en raison de la nature du recours	603
3. Les limites apportées à l'effet dévolutif en raison de la qualité, de la volonté et des intérêts du recourant	604
<i>C. L'effet cassatoire</i>	607
<i>D. Le recours joint ou recours incident</i>	608
1. Notion et raison d'être	608
2. Effets	608
<i>SOUS-SECTION II : LES VOIES DE RECOURS CANTONALES</i>	609
<b>§ 124 Le recours, la plainte</b>	<b>609</b>
<i>A. Généralités</i>	609
1. Notion	609
2. Domaine d'application	609
<i>B. Procédure et jugement du recours</i>	610
1. Les décisions susceptibles de recours	610
2. Limitation du droit de recourir	610
3. La procédure du recours	611
4. Le jugement	611
<b>§ 125 L'appel</b>	<b>611</b>
<i>A. Généralités</i>	611
1. Notion	611
2. Importance de l'appel comme voie de recours	612
<i>B. La procédure et le jugement de l'appel</i>	612
1. Règles générales régissant l'appel	612
2. Etendue de l'appel	613
3. L'appel joint	613
4. La procédure en appel	614
5. Le jugement de l'appel	614



<b>§ 126</b>	<b>Le pourvoi en nullité ou en cassation</b>	<b>615</b>
	<i>A. Généralités</i>	615
	1. Notion	615
	2. Les décisions susceptibles de pourvoi	615
	<i>B. Les cas d'ouverture du pourvoi : les différentes causes de nullité</i>	616
	<i>C. La procédure et le jugement du pourvoi en nullité</i>	618
	1. Les conditions de forme du pourvoi	618
	2. Les effets du pourvoi	618
	3. La procédure et le jugement du pourvoi	618
<b>§ 127</b>	<b>Le relevé du défaut</b>	<b>619</b>
	<i>A. Généralités</i>	619
	1. Droit d'être jugé contradictoirement	619
	2. Définition et caractères de la procédure en relevé du défaut	620
	<i>B. Procédure du relevé du défaut</i>	620
	1. Conditions de forme	620
	2. Compétence pour statuer et mode de procéder	621
	3. Les voies de recours	621
<b>§ 128</b>	<b>La révision</b>	<b>621</b>
	<i>A. Généralités</i>	621
	1. Notion	621
	2. Système et droit applicable	622
	<i>B. Les conditions de la révision</i>	623
	1. Les décisions susceptibles de révision	623
	2. Les conditions de délai	624
	3. La qualité pour agir	625
	4. L'objet de la révision	625
	5. La subsidiarité de la voie de la révision	625
	6. La juridiction compétente pour statuer sur la révision	626

## Table des matières

<i>C. Les cas d'ouverture à révision en faveur du condamné</i>	626
1. Vue générale	626
2. La révision pour faits ou moyens de preuve nouveaux ( <i>revisio propter nova</i> )	627
3. La révision pour cause d'acte punissable ( <i>revisio propter falsa</i> )	629
4. La révision pour cause de contrariété de jugements	629
5. La révision imposée par l'article 29 al. 1 Cst.	630
6. La révision imposée par une décision d'une instance internationale	630
<i>D. Les cas d'ouverture à révision au préjudice du prévenu acquitté à tort ou insuffisamment condamné</i>	631
1. Vue générale	631
2. Les cas d'ouverture à <i>revisio in peius</i>	632
<i>E. La procédure du pourvoi en révision</i>	632
1. Principes gouvernant la procédure de révision	632
2. Conditions de forme du pourvoi	633
3. Effets du pourvoi	634
4. L'instruction de l'affaire	634
5. Le jugement	635
6. Les effets de la révision prononcée	635
<i>SOUS-SECTION III : LES VOIES DE RECOURS FEDERALES</i>	636
<b>§ 129 La plainte contre les actes des organes répressifs de la Confédération</b>	<b>637</b>
1. Définition et caractères	637
2. Cas d'ouverture	638
3. Procédure	638
<b>§ 130 Les recours contre les arrêts de la Cour des plaintes et de la Cour des affaires pénales du Tribunal pénal fédéral</b>	<b>639</b>
<b>§ 131 La révision des jugements du Tribunal pénal fédéral et des arrêts du Tribunal fédéral</b>	<b>639</b>
1. La révision des jugements du Tribunal pénal fédéral	639
2. La révision des arrêts du Tribunal fédéral	640

<b>§ 132</b>	<b>Les voies de recours fédérales ouvertes contre les décisions rendues en matière pénale par les autorités répressives cantonales</b>	<b>642</b>
<i>SOUS-SECTION IV : LES RECOURS AU TRIBUNAL FEDERAL SEON LA LOI FEDERALE DU 17 JUIN 2005 SUR LE TRIBUNAL FEDERAL (LTF)</i>		
<b>§ 133</b>	<b>L'unification et la simplification des voies de droit au Tribunal fédéral</b>	<b>644</b>
	1. La simplification des voies de droit au Tribunal fédéral	644
	2. Le recours unifié au Tribunal fédéral	645
<b>§ 134</b>	<b>Le recours en matière pénale (art. 78 à 81 LTF)</b>	<b>647</b>
	1. Notion et caractères du recours en matière pénale	647
	2. But et fonction du recours en matière pénale	648
	3. L'objet du recours en matière pénale	648
	4. La qualité pour recourir en matière pénale	649
<b>§ 135</b>	<b>Le recours en matière de droit public dans le domaine de l'entraide pénale internationale (art. 82 à 89 LTF)</b>	<b>653</b>
	1. L'objet du recours en matière de droit public dans le domaine particulier de l'entraide pénale internationale	653
	2. La qualité pour recourir	653
<b>§ 136</b>	<b>La procédure de recours (art. 90-112 LTF)</b>	<b>654</b>
	1. Une procédure unique	654
	2. Les décisions sujettes à recours	654
	3. Les motifs et les moyens du recours	655
	4. Les conditions de délai et de forme du recours	658
	5. La procédure ordinaire devant le Tribunal fédéral	662
	6. La procédure simplifiée	666
	7. La procédure cantonale	667

*CHAPITRE III*

*L'INDEMNISATION DES PERSONNES  
INJUSTEMENT POURSUIVIES OU CONDAMNÉES*

<b>§ 137</b>	<b>Généralités</b>	<b>669</b>
1.	Vue générale	669
2.	Les hypothèses de responsabilité de l'Etat du fait de la justice répressive	669
3.	Les conditions générales de la réparation	672
<b>§ 138</b>	<b>L'indemnisation des personnes injustement poursuivies</b>	<b>674</b>
1.	Le principe de l'indemnisation et sa justification	674
2.	Les solutions cantonales	674
3.	Les règles de droit fédéral	675
4.	L'étendue de la réparation	675
5.	L'indemnisation des mesures privatives de liberté, en particulier de la détention préventive	676
<b>§ 139</b>	<b>La réparation des erreurs judiciaires</b>	<b>678</b>
1.	Sources législatives du droit à l'indemnité en cas d'erreur judiciaire	678
2.	Conditions de l'indemnisation	678
3.	Modalités et étendue de la réparation	679
	Index alphabétique	680
	Table des matières	691